

RTE CHAMBRES D'AGRICULTURE QUAND ÉLECTRICITÉ ET ÉLEVAGE FONT BON MÉNAGE



Rte

Réseau de transport d'électricité

Une expérimentation est en cours, sous l'égide des Chambres départementales, pour aménager à des fins d'élevage, les terrains situés dans l'emprise des lignes électriques de RTE...

La Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et Réseau de Transport d'Électricité (RTE), ont conclu un accord de partenariat en février 2014 visant à développer et consolider les relations aux niveaux national et local entre les éleveurs et RTE. En premier lieu, cet accord a pour objet l'aménagement et l'exploitation, à des fins d'élevage, des terrains situés sous les lignes électriques existantes ou à construire.

Dans ce cadre, RTE s'engage à réaliser des aménagements initiaux (clôtures, dessouchage, réalisation de prairies...) pour rendre ces terrains propices à l'élevage ; les éleveurs s'engageant, pour leur part, à assurer l'entretien de ces espaces par le pâturage des troupeaux et/ou le fauchage.

Un partenariat « gagnant/gagnant » qui permet à l'éleveur d'accroître la surface de son exploitation sans avoir à investir pour réaliser l'aménagement initial des terrains et à RTE d'éviter des coûts d'entretien dans la durée, tout en privilégiant un mode d'intervention plus favorable à la préservation de la biodiversité. Pour tester et valider les modalités de mise en œuvre de cette démarche, une expérimentation est conduite, sous l'égide des Chambres départementales, dans trois départements : la Haute Loire, le Cantal et l'Aveyron à la fois sous des lignes existantes et une ligne en construction.

Sur la base d'un recensement des zones potentiellement aménageables réalisé par RTE à partir de son outil de gestion informatisé de la végétation, les Chambres départementales d'agriculture concernées ont identifié et contacté les propriétaires des parcelles aménageables et les exploitants agricoles susceptibles d'être intéressés (éleveurs géographiquement proches et/ou exploitants des surfaces agricoles mitoyennes).

Pour les parcelles pour lesquelles l'ac-

cord de principe des deux parties est obtenu, une rencontre sur le terrain avec l'ensemble des parties intéressées, à savoir : Chambre d'agriculture, RTE, Propriétaire et Exploitant agricole, est organisée pour exposer en détail la démarche, définir le projet d'aménagement et engager la contractualisation.

Pour les lignes existantes, sur une surface d'une vingtaine d'hectares environ retenus pour cette expérimentation, la moitié intéresse des exploitants et des propriétaires. Des projets d'aménagements sont en cours de définition sur l'ensemble de ces parcelles et devraient se concrétiser, dans les mois qui viennent, par un accord tripartite RTE / Propriétaire / Exploitant financé par RTE et organisant leur remise en culture.

La démarche testée en Haute-Loire

En Haute Loire, la démarche est testée sur une ligne 225 000 volts en cours de construction. Dans ce cas, les aménagements définis peuvent être réalisés durant la phase de construction de la nouvelle ligne, ce qui offre plus de souplesse et de possibilités.

6

SE PRÉMUNIR DES COURANTS PARASITES

Au-delà, la convention passée entre RTE et la CNE, propose d'apporter, via le Groupe Permanent de Sécurité Electrique (GPSE) placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Environnement et dont l'APCA est membre fondateur, une expertise et un appui méthodologique auprès des éleveurs sur les mesures techniques à mettre en œuvre pour se prémunir des éventuels courants parasites susceptibles de circuler dans les structures métalliques des installations d'élevage (barrières, clôtures, abreuvoirs...), au voisinage des lignes électriques. Cette expérimentation doit se poursuivre tout au long de l'année 2015 sur les trois départements retenus afin de tester d'autres formes de mise en œuvre (appel à projets auprès des exploitants agricoles notamment) et de réaliser une évaluation complète de la démarche avant d'envisager son extension à d'autres territoires. ●

Ce qu'est la CNE

La Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage. Instance de concertation sur la politique de l'élevage, elle développe des actions communes à ses adhérents dans les domaines de l'économie, de la génétique et des techniques d'élevage. La CNE est notamment l'initiatrice et le porteur de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage qui compte 100.000 éleveurs de bovins adhérents.

En savoir plus : www.charte-elevage.fr



RTE

Plus de 105 000 km de lignes électriques

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service, sa mission fondamentale est d'assurer à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. A cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. 105 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 48 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens, offrant ainsi des opportunités d'échanges d'électricité essentiels pour l'optimisation économique du système électrique. RTE emploie 8 500 salariés.

Denis Hoffmann
Attaché de direction RTE

Dominique Bouvier
Responsable du service Entreprises et Installation de l'APCA